



LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DU COMMONWEALTH

Membre fondateur du Commonwealth en 1931, le Canada reste parmi ses plus ardents promoteurs et défenseurs. Il a été l'un des architectes du développement du Commonwealth moderne depuis 1949 - avec sa diversité de races, de religions et de cultures - ainsi que de son rôle international. Du fait qu'il transcende les blocs régionaux et autres groupements d'intérêt, le Commonwealth est perçu comme un modèle du multilatéralisme, un instrument idéal pour favoriser la compréhension et les consensus au sein de la communauté internationale. De plus, l'association donne au Canada la possibilité d'enrichir et d'approfondir ses relations bilatérales avec les 52 autres pays membres représentatifs de presque toutes les régions du monde, et elle renforce ses objectifs de politique étrangère. L'appartenance au Commonwealth permet au Canada de jouer un rôle constructif dans les dossiers Nord-Sud et elle donne globalement plus de poids et de crédibilité aux initiatives qu'il met en oeuvre dans le cadre de sa politique étrangère.

Le Commonwealth contribue aussi à la réalisation des objectifs de politique étrangère du Canada par ses nombreux programmes axés sur des valeurs et des principes communs. Le bon gouvernement et la promotion de valeurs politiques fondamentales, tel qu'énoncé dans la déclaration de Harare de 1991, sont au coeur des activités de l'organisation. Dans un monde confronté à de multiples menaces à sa paix et à sa sécurité, l'intérêt permanent que porte le Commonwealth à l'identification des foyers de conflit, son expérience unique des mesures de prévention et sa capacité prouvée de trouver des solutions pacifiques aux différends en font une des meilleures organisations multilatérales à ce chapitre.

Le Commonwealth complète ainsi les efforts de l'ONU. Aussi, le Canada est-il d'avis que cette organisation peut contribuer au renforcement des institutions multilatérales en mettant à profit leur aptitude à susciter la coopération et le consensus dans les débats sur les grands dossiers ainsi que dans la négociation et la mise en application des accords multilatéraux.

La condamnation, par le Canada, des politiques d'apartheid de l'Afrique du Sud en 1961 a contraint ce pays à quitter le Commonwealth et encouragé les États africains à rester ou à se joindre à l'Organisation. En 1985 et 1986, le Canada a de nouveau fortement appuyé le rôle de chef de file joué par le Commonwealth dans les efforts internationaux en vue d'obtenir le démantèlement pacifique de l'apartheid en Afrique du Sud en présidant le Comité des ministres des Affaires étrangères sur l'Afrique australe, créé en 1987 à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver pour examiner cette situation. L'Afrique du Sud a réintégré les rangs de l'organisation après la tenue d'élections libres en 1994.

Le Canada vient au deuxième rang, derrière le Royaume-Uni, pour les contributions financières aux programmes du Secrétariat du Commonwealth après le Royaume-Uni. Ces programmes ont trait entre